

# ANNEXE IX

## CONSULTATION PAR CONSENSUS INFORMÉ - LES RECOMMANDATIONS -

### POUR LES TROIS GROUPE DE CONSULTATION :

- GROUPE #1 :

MRC PARTENAIRES			
BROME- MISSISQUOI	LA HAUTE- YAMASKA	LE HAUT- RICHELIEU	ROUVILLE

- GROUPE #2 :

MRC PARTENAIRES	
ACTON ET LES MASKOUTAINS (VIA LA RÉGIE)	LE BAS-RICHELIEU

- GROUPE #3 :

MRC PARTENAIRES		
BEAUHARNOIS-SALABERRY	JARDINS-DE-NAPIERVILLE	LE HAUT-ST-LAURENT

**RECOMMANDATIONS ISSUES  
DE LA CONSULTATION PAR CONSENSUS INFORMÉ  
COMITÉ DE CITOYENS 1**

8 décembre 2002

**À l'initiative du :** Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE *Montérégie*)

**Partenaires municipaux du projet :**

MRC Brome-Missisquoi  
MRC La Haute-Yamaska  
MRC Le Haut-Richelieu  
MRC Rouville

**Financé par :** Fonds d'action québécois pour le développement durable et son partenaire financier le gouvernement du Québec (principal partenaire financier)  
Patrimoine Canadien

**Membres du comité de citoyens :**

Karen Auger du canton de Granby  
Bruno Barrière de St-Luc  
Gilbert Beaulieu de Longueuil  
Josée Brunet de Dunham  
Pierre Chénier de St-Luc  
Christiane Denis de St-Jean-sur-Richelieu  
Lucille Dussault de Sutton  
Louise Galipeau de Granby  
France Paradis de Ste-Angèle-de-Monnoir  
Jean-François Parent de St-Luc  
Anik Savoie de St-Paul-d'Abbotsford  
Marc Tremblay de St-Jean-sur-Richelieu

**Équipe d'accompagnement :**

Animateur : Martine Blanc  
Responsable du processus : Gilles J. Gauthier  
Responsable du contenu : Marc Olivier

**Chargée de projet :** Rose-Marie Schneeberger

Les membres du comité de direction du projet tiennent à remercier les intervenants suivants qui ont bien voulu participer à la conférence publique tenue au CEGEP de St-Jean-sur-Richelieu, les 6 et 7 décembre 2002 :

Richard Armstrong du CEGEP de Rosemont;  
Esteban Chornet d'Enerkem;  
Marcel Comiré du Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR);  
Christian Duval de Conservergy;  
Sylvain Gagné de Sani-Éco;  
Réal Fafard de la ferme R & B Fafard;  
Françoise Forcier du Conseil canadien du compostage;  
Johnny Izzi d'XACTEC;  
Mario Laquerre de Recyc-Québec;  
André Lebeuf de la Ville de St-Jean-sur-Richelieu;  
Benoit Lefebvre de Comporec;  
Frédéric Metz de l'École de design de l'UQAM;  
Jacques Morazain de l'Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu (AGED);  
Mélanie Morel d'ENvironnement JEUnesse;  
Fernand Pagé de l'Institut de recherche et de développement en agro-environnement (IRDA);  
Maxime Thibault du Laboratoire d'éco-design de l'Université de Montréal

## **LISTE DES RECOMMANDATIONS**

### **I - POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION**

#### **Attendu que :**

- Selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, les municipalités devront valoriser d'ici 2008:
  - 60% du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible;
  - 75% des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux);
  - 50% du textile;
  - 80% des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses;
- Selon les statistiques de 1996, une famille moyenne envoie à l'enfouissement 1 050 kg de matières résiduelles chaque année;

- Selon les statistiques provenant du bilan 2000 produit par Recyc-Québec, seulement 15% de toutes les matières résiduelles générées au niveau municipal au Québec est récupéré et 85% va à l'enfouissement et à l'élimination;
- Pour éviter de vivre éventuellement sous les décombres de nos rebuts, nous devons nous pencher sur des solutions rapides, efficaces et aussi permanentes que possible;
- Selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, c'est à l'échelle d'une municipalité régionale de comté (MRC) ou d'une communauté urbaine, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales, que se prennent les décisions quant au choix des moyens et à leur mise en œuvre.

### **Recommandations :**

- 1. Adopter et implanter une politique de Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation (3RV) dans chaque municipalité et mettre en place un système de gestion régionale des matières résiduelles qui incite les citoyens et citoyennes à récupérer et à valoriser.**
- 2. Mettre en place un système de collecte régionalisée à trois voies, de porte en porte, dans les 12 mois qui suivent l'approbation du plan de gestion des matières résiduelles.**
- 3. Adopter une réglementation municipale interdisant de mettre aux ordures les matières recyclables et putrescibles.**
- 4. Appliquer une tarification différenciée au poids sur les trois types de matières résiduelles : minimale sur les matières recyclables et putrescibles; fortement pénalisante sur les déchets ultimes.**
- 5. Considérer la taille des familles et leur niveau de revenu dans l'établissement de la tarification par les municipalités.**
- 6. Interdire par règlement l'installation de broyeur domestique dans les nouvelles habitations.**

### **Recommandations au gouvernement québécois**

- 1. Établir une réglementation provinciale d'application progressive qui interdit l'enfouissement des matières recyclables et putrescibles.**
- 2. Adopter une réglementation provinciale favorisant la recyclabilité et la valorisation des emballages et des plastiques.**
- 3. Adopter une réglementation provinciale qui impose un pourcentage d'utilisation de matières recyclées dans tous les produits.**

- 4. Imposer sur chaque tonne destinée à l'enfouissement, une taxe provinciale retournée à Recyc-Québec et aux MRC à des fins de promotion, de recherche et développement des 3RV.**
- 5. Mettre en application immédiatement le règlement gouvernemental sur le contrôle de la pollution des véhicules moteurs, afin de minimiser l'impact environnemental de la collecte sélective.**
- 6. Établir dès maintenant, une réglementation interdisant d'enfouir les boues d'épuration à compter de 2008.**
- 7. Soutenir des projets de recherche et développement pour la valorisation des boues en vue de l'atteinte de l'objectif 2008.**

## II - Système de gestion

### **Attendu que :**

- Les citoyens et citoyennes ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la politique québécoise de la gestion des matières résiduelles;
- Chaque citoyen et citoyenne doit modifier l'ensemble de ses habitudes de consommation et de disposition des matières résiduelles;
- Environ 85% des matières résiduelles produites au Québec peuvent être réemployées, recyclées ou valorisées;
- Il est nécessaire de mettre à la disposition des citoyens et citoyennes, des moyens et des ressources pour atteindre les objectifs du plan de gestion des MRC;
- Les matières putrescibles, lorsqu'elles sont enfouies, produisent du lixiviat et des biogaz qui ont un impact très néfaste sur l'environnement;

### **Recommandations :**

- 1. Uniformiser la collecte sélective (méthode de collecte et matières récupérées) pour chaque MRC et l'étendre progressivement à l'ensemble de la Montérégie.**
- 2. Utiliser des plus gros bacs normalisés, adaptés et optimisés selon les différents types d'habitation.**
- 3. Implanter un réseau de bacs pour le recyclage dans les endroits publics.**
- 4. Favoriser la mise sur pied d'écocentres en partenariat avec les Centres Locaux de Développement (CLD), les entreprises d'économie sociale et autres organismes.**
- 5. Promouvoir la mise en place d'un programme d'herbicyclage et de compostage domestique**
- 6. Mettre en place un système de gestion qui préconise la production de compost de qualité à partir des matières putrescibles produites sur le territoire municipal.**

- 7. Développer le lombricompostage en favorisant l'émergence d'entreprises en économie sociale pour assurer en partie, la gestion des matières putrescibles.**
- 8. Mettre en place des collectes spéciales pour les résidus verts, les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les textiles.**
- 9. Développer des partenariats et des ententes entre les municipalités, les MRC et les industries, commerces et institutions sur leur territoire, pour la collecte et la gestion des matières résiduelles.**
- 10. Mettre sur pied un comité composé à parts égales de représentants municipaux et de citoyens et citoyennes pour assurer le suivi de la politique des 3 RV au niveau municipal et des MRC.**
- 11. Que les Industries, Commerces et Institutions (ICI) s'engagent dans le processus de collecte à trois voies pour respecter l'esprit de la politique québécoise de gestion de matières résiduelles 1998-2008.**

### **III - Sensibilisation, éducation et promotion**

#### **Attendu que :**

- Tous les citoyens et citoyennes doivent participer à l'atteinte des objectifs québécois de gestion des matières résiduelles;
- L'importance d'informer la population sur les liens entre la récupération, la valorisation, le développement durable et l'impact des méthodes de gestion des matières résiduelles sur l'environnement est essentielle;
- Les jeunes d'aujourd'hui seront les citoyens et les gestionnaires de demain et qu'ils peuvent agir aujourd'hui comme agents de diffusion des politiques des 3 RV-E.

#### **Recommandations :**

- 1. Inviter les municipalités à développer un partenariat avec les commissions scolaires et les conseils d'établissement pour conscientiser et éduquer les élèves et l'ensemble du milieu scolaire sur les 3RV.**
- 2. Mettre sur pied un programme continu d'information, de sensibilisation et d'éducation s'adressant à la population (guide, communiqués, calendriers de collecte, etc.) sur la gestion des matières résiduelles incluant la réduction à la source.**

**RECOMMANDATIONS ISSUES  
DE LA CONSULTATION PAR CONSENSUS INFORMÉ  
COMITÉ DE CITOYENS 2**

8 décembre 2002

**À l'initiative du :** Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE *Montérégie*)

**Partenaires municipaux du projet :**

MRC Bas Richelieu

Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine (MRC Les Maskoutains et MRC Acton)

**Financé par :** Fonds d'action québécois pour le développement durable et son partenaire financier le gouvernement du Québec (principal partenaire financier)  
Patrimoine Canadien

**Membres du comité de citoyens :**

Gilles Antaya de Sorel-Tracy  
Cécile Boucher de Sorel-Tracy  
Carole Boulais de St-Hyacinthe  
Réjean Chouinard de St-Basile-le-Grand  
Annick Corbeil de St-Jude  
Paul Cournoyer de Sorel-Tracy  
Michèle Gauthier de Sorel-Tracy  
Chantal Goulet d'Acton Vale  
Alain Joannic d'Acton Vale  
Véronika Jolicoeur de St-Valérien-de-Milton  
Marilou Maurice de St-Hyacinthe  
Gaetan Plante de Massueville  
Luc Simard de St-Louis  
Denis Tessier de Sorel-Tracy

**Équipe d'accompagnement :**

Animateur : Stella Anastasakis  
Responsable du processus : Rose-Marie Schneeberger  
Responsable du contenu : Agathe Favreau

**Chargée de projet :** Rose-Marie Schneeberger

Les membres du comité de direction du projet tiennent à remercier les intervenants suivants qui ont bien voulu participer à la conférence publique à St-Hyacinthe les 6 et 7 décembre 2002:

Benoit Beaudoin de Solinov;  
Réjean Bouchard de Collecte Sélective Québec;  
Guy Cardinal, collaborateur à la Chaire des relations publiques de l'UQAM;  
Hélène Gingras du Centre de transfert technologique en écologie industrielle;  
Léo Fradette de Recyc-Québec;  
Benoit Lefebvre de Comporec;  
Sylvain Massicotte de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR);  
Pierre Morency des Amis de la Terre de l'Estrie;  
Frederik Richard de NI Environnement;  
Jacinthe Sirois de l'Atelier du chômeur;  
Berthe Tessier du Conseil régional de l'environnement du Centre du Québec.

## **LISTE DES RECOMMANDATIONS**

### **INTRODUCTION**

Le comité de citoyens a reçu le mandat de recommander aux MRC de la Montérégie des mesures pour augmenter la performance de la collecte sélective et pour mettre en valeur 65% des matières putrescibles. Le comité considère que ces deux filières s'insèrent dans un ensemble beaucoup plus large. En ce sens, nous sommes convaincus que d'autres actions sont nécessaires et urgentes en amont.

Il faut absolument aller chercher l'adhésion de la population et des industries, commerces et institutions (ICI). Il faut produire moins de matières résiduelles, réduire à la source, réutiliser, adopter de nouvelles approches de consommation, réduire les emballages, évaluer les cycles de vie des produits, le tout dans une perspective de développement durable.

Nous croyons que la réalisation des plans de gestion des matières résiduelles est une occasion unique pour instaurer un projet de société qui rallie tous les acteurs et pour remettre en cause nos façons de faire.

Nous proposons que les MRC priorisent la réduction à la source et le réemploi. Le déchet qui coûte le moins cher et qui a le moins d'impact est celui qui n'est pas produit. Cette notion revêt une importance capitale sur la quantité de matières résiduelles. De plus, la priorisation du réemploi permet d'augmenter le cycle de vie de tout produit, évitant les impacts occasionnés par une nouvelle production, incluant ceux reliés au transport, énergie, gaspillage de la matière première, etc.

De plus, le comité s'inquiète des conséquences de la surconsommation qui augmente, sans contrôle, la production totale des matières résiduelles; ainsi les objectifs de mise en valeur augmentent proportionnellement, ce qui devient plus difficile à gérer.

Nos premières recommandations visent l'ensemble de la population, incluant les citoyens, les MRC et les ICI.

### **Réduction à la source et réemploi**

#### **Recommandation 1**

Nous recommandons de mettre sur pied une campagne d'information, sensibilisation et éducation régionale d'envergure pour réduire la surconsommation et le gaspillage. On suggère que cette campagne soit orchestrée en partenariat avec les médias communautaires et les organismes oeuvrant dans la gestion des ressources de deuxième vie.

#### **Recommandation 2**

Nous recommandons d'inciter les fabricants à utiliser des solutions environnementales innovatrices en terme de réduction et réemploi telles que l'analyse de cycle de vie, réduction des emballages, politique d'achat, système de gestion environnemental comme ISO 14000.

#### **Recommandation 3**

Nous recommandons que les MRC informent, sensibilisent et éduquent la population gratuitement sur les organismes gérant des ressources de deuxième vie. Les moyens à prendre pour y arriver pourraient être une ligne 1-800 publicisée par un autocollant sur le bac de recyclage ou inclure les organismes gérant des ressources de deuxième vie dans le bottin touristique régional au même titre que le «bed and breakfast». Ce pourrait être aussi un site Internet.

#### **Recommandation 4**

Nous recommandons que les MRC fournissent une aide financière aux organismes gérant des ressources de deuxième vie existantes (exemple : ressourceries) ou s'assurent de leur mise sur pied où c'est nécessaire.

#### **Recommandation 5**

Nous recommandons que les institutions d'enseignement agissent aussi en tenant compte de la réduction à la source et du réemploi.

Tenant compte de ces préoccupations, le comité propose, concernant les deux questions posées, les recommandations suivantes :

## Question 1 : Collecte sélective des matières recyclables

*Quelles mesures le milieu municipal devrait-il mettre en place pour augmenter le rendement des programmes de collecte sélective des matières recyclables ?*

ATTENDU QUE la population a besoin de plus d'information sur la collecte sélective des matières recyclables et ses raisons d'être;

### **Recommandation 6**

Nous recommandons que les MRC informent la population de façon soutenue sur les matières à récupérer par la collecte sélective, expliquent pourquoi celles-ci doivent être récupérées, donnent des trucs sur l'organisation ménagère pour optimiser la récupération ainsi que l'utilisation de ces produits dans une deuxième vie et informent des résultats obtenus par la participation des citoyens. Cette sensibilisation devrait être le fruit de partenariats entre le secteur public et privé.

ATTENDU QUE les organismes communautaires à vocation environnementale sont déjà très sensibilisés et déjà impliqués dans leur communauté;

### **Recommandation 7**

Nous recommandons que les MRC impliquent les organismes communautaires à vocation environnementale pour informer et éduquer les citoyens en y associant les institutions d'éducation.

ATTENDU QUE certains citoyens ne connaissent pas suffisamment les consignes de la collecte sélective des matières recyclables;

### **Recommandation 8**

Nous recommandons que des billets de courtoisie (avis de défaut ou félicitations) soient émis par le récupérateur ou des bénévoles (exemple : étudiants du programme international) pour augmenter la qualité de la récupération.

ATTENDU QUE trop de matières recyclables se retrouvent dans les contenants de déchets et que les campagnes d'information, seules, ne garantiront pas l'atteinte des objectifs de 60%;

### **Recommandation 9**

Nous recommandons que les MRC distribuent des bacs roulants de recyclage d'une capacité de 360 litres qui pourraient être collectés une fois aux deux semaines.

### **Recommandation 10**

Nous recommandons que les MRC instaurent une réglementation interdisant de déposer les matières recyclables dans des contenants de déchets et qu'un personnel adéquat (exemple : inspecteur) soit affecté au suivi.

ATTENDU QUE la filière des 3 RV doit être appliquée rigoureusement pour atteindre les objectifs nous croyons que les habitudes de la population doivent se transporter dans tous les milieux (travail, loisirs, éducation, etc.), et que ces milieux (ICI) doivent être interpellés dans les mesures à prendre;

### **Recommandation 11**

Nous recommandons que les MRC collaborent avec RECYC-QUÉBEC et les ICI dans les actions en formation en entreprise dans la région et que ces activités tiennent compte des programmes publics instaurés par les MRC.

### **Recommandation 12**

Nous recommandons que les municipalités et MRC mettent en place dans leurs propres établissements la récupération et des politiques d'achat de matériels recyclés et environnementalement sensés et qu'ils acceptent de payer jusqu'à 10% plus cher pour leur achat et mettent aussi en place la récupération.

## **Question 2 : Gestion des matières putrescibles**

*Quelles mesures le milieu municipal devrait-il mettre en place pour mettre en valeur 60% des matières putrescibles ?*

ATTENDU QU'un des thèmes de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles 1998-2008 est le soutien financier à la collecte et le compostage des matières putrescibles;

ATTENDU QUE présentement 40% du sac à ordures est constitué de matières putrescibles ;

ATTENDU QUE ces matières putrescibles, une fois enfouies dans les lieux d'enfouissement sanitaires, produisent des gaz à effet de serre et du lixiviat contaminé;

ATTENDU QUE la collecte à trois voies nous apparaît comme le meilleur moyen de mettre en valeur les matières putrescibles en éliminant les gaz à effet de serre et le lixiviat problématique;

ATTENDU QUE plusieurs MRC n'ont pas encore complété l'implantation de leur programme de mise en valeur des matières putrescibles;

### **Recommandation 13**

Nous recommandons que ces MRC, pour atteindre leurs objectifs, priorisent la mise en place de la collecte à trois voies avec des contenants adéquats selon les types de résidence.

ATTENDU QUE le procédé de collecte à deux voies instauré dans la MRC du Bas-Richelieu est une solution valable parce qu'elle valorise déjà une partie importante des matières putrescibles;

ATTENDU QUE la qualité du compost obtenu par ce procédé a un usage limité mais utile;

#### **Recommandation 14**

Nous recommandons à la MRC Bas-Richelieu de chercher des avenues pour améliorer la qualité de son compost.

ATTENDU QUE l'information, la sensibilisation, l'éducation demeurent le moyen privilégié pour inciter la population à composter;

ATTENDU QUE la collecte à trois voies nécessite des changements à long terme;

#### **Recommandation 15**

Nous recommandons que les MRC mettent sur pied une campagne d'éducation, de sensibilisation, d'information d'envergure importante concernant la participation à la collecte à trois voies. Celle-ci se ferait en trois temps, avant, pendant et après la distribution des bacs de récupération des matières putrescibles.

ATTENDU QUE les citoyens en faisant du compostage domestique diminuent la quantité de matières putrescibles et les frais reliés au transport de ces matières;

#### **Recommandation 16**

Nous recommandons que les MRC fassent la promotion du compostage domestique auprès des citoyens par un programme de formation relié à la distribution de boîtes à compost.

ATTENDU QU'une partie de la population a une mauvaise perception du concept de compostage associé aux odeurs qui peuvent s'en dégager;

#### **Recommandation 17**

Nous recommandons que les MRC de la Montérégie se concertent sur le choix des infrastructures de traitement des matières putrescibles qui respecteront l'environnement (qualité de l'air, odeurs et transport, qualité de l'eau, qualité des sols) et qui seront efficaces et rentables.

#### **Résidus domestiques dangereux**

ATTENDU QUE les résidus domestiques dangereux contaminent les sites d'enfouissement et altèrent la qualité du compost;

ATTENDU QU'il est important de traiter sécuritairement les résidus domestiques dangereux puisqu'ils sont dangereux pour la santé;

ATTENDU QUE la récupération des résidus domestiques dangereux est difficile sans un site adéquat;

ATTENDU QUE plus les quantités de résidus domestiques dangereux ramassées sont importantes, plus les moyens de les traiter adéquatement sont facilités (comme par exemple aux éco-centres de Montréal);

### **Recommandation 18**

Nous recommandons que les MRC mettent sur pied des centres permanents de récupération des résidus domestiques dangereux. De plus, nous recommandons que les gouvernements encouragent les commerces à récupérer les résidus domestiques dangereux apportés par les citoyens aux différents points de service.

### **Recommandation 19**

Nous recommandons que le Gouvernement incite les industries fabriquant des produits contenant des matières dangereuses à financer les services de récupération.

ATTENDU QUE le Gouvernement a déjà mis en place des lois et règlements ;

### **Recommandation 20**

Nous recommandons que le Gouvernement du Québec fasse respecter totalement les lois et règlements déjà existants pour la récupération des résidus domestiques dangereux.

### **Partenariat**

ATTENDU QUE dans une perspective de développement durable, il faut intégrer les notions de rendement économique, environnemental et social;

### **Recommandation 21**

Nous recommandons que les MRC établissent un partenariat et une concertation entre les différentes filières de récupération (entreprises et organismes) sur leurs territoires.

### **Comité de liaison**

ATTENDU QUE la gestion des matières résiduelles concerne tous les secteurs de la société ;

### **Recommandation 22**

Nous recommandons la mise sur pied d'un comité de liaison dans chaque MRC comprenant des représentants des ICI, des municipalités et des citoyens.

### **Vérificateur à l'environnement**

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement a fait une loi sur la gestion des matières résiduelles et que RECYC-QUÉBEC s'occupe de l'approbation des plans de gestion;

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité de l'application de ces plans;

#### **Recommandation 23**

Nous recommandons que le Gouvernement nomme un vérificateur à l'environnement relevant du vérificateur général du Québec.

**RECOMMANDATIONS ISSUES  
DE LA CONSULTATION PAR CONSENSUS INFORMÉ  
COMITÉ DE CITOYENS 3  
8 décembre 2002**

**À l'initiative du :** Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie)

**Partenaires municipaux du projet :**

MRC Beauharnois-Salaberry  
MRC Jardins-de-Napierville  
MRC Le Haut-St-Laurent

**Financé par :** Fonds d'action québécois pour le développement durable et son partenaire financier le gouvernement du Québec (principal partenaire financier)  
Patrimoine Canadien

**Membres du comité de citoyens :**

Jean-Marc Boyer de St-Rémy  
Bernard Brouillette de Longueuil  
Keith Burton de Ste-Clothilde  
Clairette Caza de Valleyfield  
Marie-Pierre Dagenais de Franklin  
Lise de Luca de Howick  
Alexandre Georges de Napierville  
Judith Roe de Havelock  
Diane Rouleau de St-Constant  
Charles St-Pierre de St-Thimothée  
Frank Schiebel de St-Jacques-le-Mineur  
Réjeanne Vachon de St-Rémy

**Équipe d'accompagnement :**

Animateur : Yves Marcil  
Responsable processus : Johanne Morissette  
Responsable contenu : Pascal Bigras

**Chargée de projet :** Rose-Marie Schneeberger

Les membres du comité de direction du projet tiennent à remercier les intervenants suivants qui ont bien voulu participer à la conférence publique tenue au CEGEP de Valleyfield les 6 et 7 décembre 2002;

- Denise Auger de Recyc-Québec;
- Patrick Baudouin de Rebutis solides canadiens;
- Monique Clément du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie;
- Jennifer Crawford d'Action Re-butis;
- Françoise Forcier de Solinov;
- Louis Gagné de Recyc-Québec;
- Maurice Labbé de l'Association québécoise des industriels du compostage;
- Denis Lapointe de l'Union des municipalités du Québec et maire de Valleyfield;
- Pascal Ledoux du Ministère de l'environnement du Québec;
- Karel Ménard du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets;
- Richard E. Ranger de la MRC Roussillon.

## INTRODUCTION

Le mandat du groupe de citoyens était de formuler des recommandations aux élus municipaux des trois MRC participantes sur les deux questions suivantes :

1. Quelles mesures le milieu municipal devrait-il mettre en place pour augmenter le rendement des programmes de collecte sélective des matières recyclables ?
2. Quelles mesures le milieu municipal devrait-il mettre en place pour mettre en valeur 60% des matières putrescibles?

Pour ce faire, les membres du comité ont analysé l'information à leur disposition (Guide sur la gestion des matières résiduelles comme outil pour supporter la démarche de consensus informé en Montérégie produit par le CRE Montérégie et révisé par les MRC participantes, Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, réponses écrites des experts sollicités) et ont demandé un supplément d'information à plusieurs intervenants lors d'une conférence publique où le public avait également droit de parole.

À la lumière des informations reçues et des enjeux perçus, le Comité est parvenu à formuler des recommandations, guidé par des principes et une approche globale.

### *Principes guidant notre réflexion*

- Bilan écologique positif via le cycle de vie d'un produit
- Utilisateur payeur
- Alternatives à la pollution
- Coûts plus élevés pour l'élimination par rapport aux coûts de recyclage et de compostage
- Payer le vrai coût de la gestion des déchets afin de favoriser les alternatives
- Favoriser la proximité des installations
- Les économies à long terme favorisées au détriment du court terme

### *Approche globale du système de gestion proposé*

Les recommandations répondant directement aux deux questions du mandat ne sont pas fractionnables et ne peuvent être utilisées de façons indépendantes de l'ensemble sans compromettre la cohérence des recommandations. Ces dernières accordent une importance particulière à l'information et à la sensibilisation des citoyens dans l'atteinte des objectifs

gouvernementaux et la mise en place du système de gestion « responsable » proposé par le groupe de citoyens. Cette approche exigeante, inspirée par une vision à long terme, implique de nombreux changements dans les façons de faire et de gérer.

Voici donc les 42 recommandations regroupées sous les thématiques suivantes :

- Information, sensibilisation et suivi
- Système de gestion et mesures proposées
- Enfouissement-élimination
- Industries, commerces, institutions (ICI)
- Financement
- Autres

## **LISTE DES RECOMMANDATIONS**

### **REDIVISÉES EN FONCTION DE LA RÉPONSE AUX DEUX QUESTIONS DE LA CONSULTATION**

#### **1. INFORMATION, SENSIBILISATION ET SUIVI**

Attendu que tout changement dans la gestion des matières résiduelles doit être accompagné d'information et de sensibilisation ;

Attendu que l'information et la sensibilisation sont fondamentales pour l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 pour dévier de l'enfouissement les matières recyclables et compostables;

1.1 Il est recommandé que les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) doivent inclure un plan de communication qui comprendrait entre autres des chroniques environnementales dans les journaux et bulletins municipaux sur une base régulière.

1.2 Il est recommandé qu'un coordonnateur en environnement par MRC soit responsable de la mise en œuvre du PGMR.

Attendu que la participation des citoyens aux services offerts se maintient lorsque la fréquence de la sensibilisation et de l'information est élevée;

Attendu que lorsque les citoyens du milieu s'impliquent dans la gestion des affaires municipales, les résultats sont plus probants qu'en l'absence de cette implication;

1.3 Il est recommandé que les MRC s'engagent à reconnaître et à soutenir un comité consultatif, de vigilance et de suivi régional du PGMR. Ce comité est composé d'au moins un citoyen de chaque municipalité et, si possible, de représentants du milieu scolaire. Le coordonnateur en environnement doit être disponible comme soutien technique et doit répondre aux demandes d'information sur l'évolution de la mise en application du PGMR et toutes autres questions relatives à la gestion des matières résiduelles.

Le mandat de ce comité serait de :

- Maintenir et accroître la sensibilisation de la population
- S'assurer que tous les milieux soient approchés et sensibilisés dont, entre autres, le milieu scolaire
- Faire le suivi de l'application du PGMR

Ce groupe aurait un budget de fonctionnement qui assurerait la pérennité et assurerait le remboursement des frais des bénévoles. Ce comité serait indépendant de la MRC et déterminerait son agenda, son fonctionnement et sa prise de position. Le coordonnateur aurait l'obligation de faire rapport au comité selon le format déterminé par le comité.

Attendu que le PGMR recommande au gouvernement que les programmes académiques intègrent la sensibilisation aux 3R tout au long de la formation reçue par les écoliers et étudiants;

1.4 Il est recommandé qu'il y ait une concertation entre le milieu scolaire, les groupes environnementaux et les comités de citoyens afin que ces gens travaillent en commun dans la sensibilisation scolaire.

Attendu qu'il pourrait arriver que les citoyens, coordonnateurs, MRC soient témoins d'un délit environnemental;

1.5 Il est recommandé qu'il y ait un ombudsman provincial en environnement auquel tous et chacun pourraient se référer au besoin.

## **2. SYSTÈME DE GESTION ET MESURES PROPOSÉES**

Attendu que nous désirons implanter le principe de l'utilisateur payeur;

Attendu que nous désirons favoriser financièrement les citoyens qui participent activement à la réduction à la source;

Attendu que nous désirons favoriser le compostage et le recyclage et réduire l'élimination;

Attendu que la tarification au poids a été étudiée par la communauté urbaine d'Ottawa et a été implantée dans certaines villes canadiennes et dans de nombreuses villes américaines;

- 2.1 Il est recommandé d'établir une collecte sélective à trois voies avec une tarification au poids modulée qui permettrait un coût plus élevé pour les rejets finaux, un coût moyen pour les compostables et un faible coût pour les recyclables. Cette implantation devrait être précédée d'une campagne d'information et de promotion intensive. De plus, les devis de collecte devraient interdire aux opérateurs de diriger vers l'élimination des produits recyclables et compostables facilement identifiables lors de la collecte.
- 2.2 Il est recommandé de remettre obligatoirement un bac roulant pour chacune des voies à chaque résidence. Ces bacs pouvant être de forte dimension et d'une dimension choisie par l'utilisateur afin de réduire la fréquence des collectes.
- 2.3 Il est recommandé d'interdire l'enfouissement des matières recyclables et compostables. La tarification au poids devrait comporter une tarification pour chacune des voies.

- 2.4 Il est recommandé que l'application de la réglementation passe par une vérification aléatoire du contenu des ordures ménagères afin que les matières putrescibles et recyclables ne soient pas dirigées vers l'enfouissement.
- 2.5 Il est recommandé de contrôler le tonnage à l'entrée de chaque site d'enfouissement en complétant un registre indiquant le contenu, la provenance et la quantité de matières résiduelles.
- 2.6 Il est recommandé que les MRC se dotent d'une ressourcerie et appuient sa consolidation financière. Celle-ci doit accepter les biens avec un potentiel de réutilisation, de réparation et ou de recyclage en complément des autres initiatives déjà en place. Les ressourceries pourraient se regrouper au niveau provincial pour créer une masse critique.
- 2.7 Il est recommandé que soit précisé au plan de gestion, un plan de réduction détaillé des matières résiduelles incluant un volet de communication et de suivi spécifique.
- 2.8 Il est recommandé que le compostage domestique puisse compléter ou à la limite se substituer à la collecte sélective des matières putrescibles.
- 2.9 Il est recommandé que le PGMR promeuve l'herbicyclage.

Attendu que les superficies du territoire des trois MRC sont très grandes;

Attendu que la responsabilité de la réalisation du PGMR relève de chacune des MRC participantes;

Attendu que la communication et l'implantation de services favorisent une participation plus élevée lorsqu'il y a normalisation connue et permanente des services offerts;

- 2.10 Il est recommandé que le PGMR s'applique uniformément aux municipalités de chacune des MRC participantes et comprenne au niveau des collectes sélectives une palette de produits similaires.

Attendu qu'il est reconnu que la qualité des matériaux traités est plus élevée lorsqu'il y a tri à la source;

Attendu que les trois PGMR doivent atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 en matière de recyclage et de gestion des matières putrescibles;

Attendu que la collecte trois voies est la méthode la plus efficace pour collecter la matière putrescible;

- 2.11 Il est recommandé que le PGMR prévoit des étapes menant à une réglementation obligeant chaque citoyen et les ICI à séparer à la source selon les catégories de matières acceptables dans chaque voie.
- 2.12 Il est recommandé que des infrastructures d'accueil et de traitement des matières résiduelles (lieux d'enfouissement technique, centre de tri des matières recyclables, plate-forme de compostage centralisé, éco-centre, ressourcerie, etc) soient disponibles sur le territoire de la MRC ou de la région des trois MRC; les lieux devant être le plus près possible du citoyen tout en étant fonctionnels et acceptables au niveau du bilan environnemental.
- 2.13 Il est recommandé de favoriser la réduction de l'emballage par la promotion du vrac dans le PGMR et dans les politiques gouvernementales.

### 3. ENFOUISSEMENT – ELIMINATION

Attendu que le comité est en faveur de la gestion des déchets dans sa cour, ce qui est explicitement le principe de la responsabilité partagée;

- 3.1 Il est recommandé que chaque MRC ou regroupement de MRC ait un site d'enfouissement respectant les normes environnementales les plus strictes.

Attendu que nous sommes contre l'enfouissement et l'incinération de déchets pêle-mêle et de provenance extérieure à la région des 3 MRC;

Attendu que nous avons déjà recommandé de bannir du site les matières putrescibles;

Attendu que nous avons recommandé de contrôler la provenance, la composition et le poids des déchets acheminés au site;

Attendu que nous avons recommandé de mettre en place un comité de suivi et de vigilance;

Attendu que certains des citoyens du comité ont vécu la constestation menant à la fermeture des sites de Franklin, Havelock, Hemmingford, etc;

Attendu que l'application des recommandations citées ci-haut sont conditionnelles à la présente recommandation;

- 3.2 Il est recommandé d'ouvrir un site d'enfouissement technique intégrant les techniques de protection de l'environnement les plus sévères pour desservir le territoire de la région exclusivement, soit les trois MRC Beauharnois-Salaberry, Haut-St-Laurent et Jardins de Napierville.

- 3.3 Il est recommandé de ne pas accepter de déchets de la CMM ni d'une autre région, province ou pays.

Attendu que les coûts d'élimination de certaines provinces et pays voisins sont beaucoup plus élevés qu'au Québec;

Attendu que de nombreux experts nous ont mentionné que cette situation défavorise l'industrie du compostage et du recyclage;

- 3.4 Il est recommandé qu'une nouvelle taxation des sites d'enfouissement actuels augmente le coût de l'élimination à un niveau assez élevé pour que le compostage et le recyclage soient concurrentiels. Les taxes ainsi générées seraient redistribuées aux organismes publics responsables de la gestion des matières résiduelles (Recyc-Québec et les MRC).

Attendu que l'importation de déchets est interdite au Québec;

Attendu qu'il y a importation de déchets recyclables et valorisables;

- 3.5 Il est recommandé que les produits importés à des fins de recyclage, soient interdits à moins qu'ils ne soient recyclables à plus de 80%. La valorisation énergétique ne serait pas acceptée.

- 3.6 Il est recommandé que les MRC ou regroupement de MRC qui se doteront de LET devront limiter l'espace de celui-ci au potentiel théorique d'enfouissement une fois le PGMR appliqué sur la portion recyclable et compostable pour une période minimale de 50 ans.

3.7 Il est recommandé que les sites de transbordement possèdent une balance à l'entrée et un système de contrôle public avec fichier décrivant le contenu et la provenance des matières.

#### **4. INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)**

Attendu que les commerces et institutions génèrent de très importants volumes de matières résiduelles;

Attendu que les MRC ont peu de contrôle et de connaissance sur les volumes et la caractérisation des ICI;

Attendu que ces générateurs doivent être traités de la même façon que les résidents au niveau de la gestion des matières résiduelles (GMR);

Attendu que les MRC doivent inventorier les quantités de matières résiduelles générés par les commerces et institutions;

Attendu que les quantités doivent être connues car les MRC ouvriront des LET et doivent administrer ces informations stratégiques;

4.1 Il est recommandé que les commerces et institutions soient sous gestion municipale et se conforment au PGMR.

4.2 Il est recommandé d'intégrer dans les PGMR, la gestion complète des matières résiduelles des commerces et institutions.

4.3 Il est recommandé que les villes obtiennent les pouvoirs permettant d'exiger la déclaration obligatoire du poids, de la caractérisation et de la provenance des matières résiduelles des ICI.

4.4 Il est recommandé d'obliger chacun des ICI à gérer et à atteindre le % de détournement de l'enfouissement déterminé dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

4.5 Il est recommandé que les industries soient responsables du transport et du tri selon les prescriptions du centre de tri où de compostage dans les cas où les matières résiduelles sont acheminées audit centre de tri ou de compostage.

#### **5.0 FINANCEMENT**

Attendu que les coûts de la gestion des matières résiduelles doivent être assumés par tous les générateurs;

Attendu que dans les recommandations préalables, il est question que les commerces et institutions soient intégrés dans le PGMR et que les ICI déclarent obligatoirement les poids, la caractérisation et la provenance des matières résiduelles aux municipalités;

5.1 Il est recommandé que les MRC implantent la tarification au poids à chaque résidence pour les citoyens et chaque commerce et institution pour chacune des voies.

5.2 Il est recommandé que l'industrie ait le même tarif pour enfouir et doive assumer le vrai coût pour le compostage et le recyclage. Le tri et le transport demeure la responsabilité de l'industrie.

#### **6. AUTRES**

##### **6.1 Emballages**

Attendu que le groupe souhaite favoriser la réduction à la source;

6.1.1 Il est recommandé au gouvernement du Québec de réglementer l'emballage afin d'obliger les entreprises à utiliser le minimum de matériaux et de standardiser les dimensions des emballages afin de favoriser la réduction à la source.

6.1.2 Il est recommandé que les citoyens soient incités à se préoccuper de réduire les emballages lors de leurs achats et d'éviter d'acheter des objets suremballés et de favoriser l'achat de produits avec un emballage minimal.

## **6.2 Recommandations aux autres niveaux**

Attendu que la consigne est un outil financier de récupération très performant;

Attendu que la consigne favorise le civisme dans les régions rurales particulièrement en créant un incitatif financier, ce qui limite la génération de déchets en bordure de route;

Attendu que la consignation de nouveaux produits ne doit pas ralentir la mise en place de la tarification à l'acte et la collecte trois voies;

Attendu que les ICI revoient leur plan de gestion interne en respectant le principe des 3 RV;

Attendu qu'il est très dispendieux pour les municipalités d'offrir le service de collecte de résidus domestiques dangereux;

Attendu que certaines interventions d'experts ont soulevé des suspicions lors des rencontres publiques au niveau du contrôle des normes environnementales des incinérateurs;

6.2.1 Il est recommandé que les municipalités recommandent au gouvernement d'élargir la consigne à tous les contenants de plastique de boissons et de liquides individuels apparentés aux contenants actuels (plastiques no. 1).

6.2.2 Il est recommandé que les MRC recommandent au gouvernement de modifier le projet de loi 102 afin que celle-ci responsabilise les ICI à réduire le volume et le poids des produits et emballages fabriqués.

6.2.3 Il est recommandé que les ICI revoient les méthodes d'emballage en établissant un plan de gestion des matières résiduelles par corporation en respectant le principe des 3R.

6.2.4 Il est recommandé au Ministère de l'environnement de prévoir une réglementation qui accentuera le mouvement de récupération de tous les RDD chez les détaillants.

6.2.5 Il est recommandé que les journaux régionaux consacrent régulièrement un espace pour faire la promotion des 3R et du plan de gestion des matières résiduelles.

6.2.6 Il est recommandé que le Ministère de l'environnement fournisse les informations à la population concernant le respect des normes environnementales des incinérateurs et en fasse le suivi sur une base régulière.

Attendu que le comité souhaite être tenu informé du suivi des plans de gestion des matières résiduelles;

6.2.7 Il est recommandé que le CRE Montérégie réunisse les trois groupes de citoyens dans 12 mois afin de faire le suivi sur l'application des recommandations et l'avancement des PGMR.

6.2.8 Il est recommandé que le CRE Montérégie diffuse de façon transparente et complète les recommandations des trois groupes à toute la Montérégie.

## **Conclusion**

En conclusion, le comité est conscient qu'il a proposé un virage majeur. Ce virage demande un effort aux citoyens et du courage de la part des politiciens. Le groupe croit fermement que le tout doit être effectué maintenant sans délais supplémentaires afin de ne pas engendrer des coûts environnementaux, sociaux et économiques plus élevés. Nous croyons qu'il y va de l'avenir des générations futures.

## **ANNEXE**

### **LEXIQUE:**

3R : La gestion intégrée des déchets solides d'origine domestique s'appuie sur les principes de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage.

Tarification à l'acte : Tarification des matières résiduelles basées en fonction du nombre et de la taille des contenants

Tarification au poids : Tarification des matières résiduelles basées sur une pesée automatique des matières par le camion à chaque collecte

Collecte à trois voies : Applications relatives à la gestion des matières résiduelles :

1<sup>ère</sup> voie : collecte d'ordures allant au site d'enfouissement

2<sup>e</sup> voie : collecte sélective (papier, carton, plastique, métal, verre)

3<sup>e</sup> voie : collecte des matières putrescibles

Éco-centre : Lieu de disposition et de récupération en vrac de diverses matières, en premier lieu les matériaux de construction (environ la moitié des matières de cette catégorie peut effectivement être recyclés). On y ajoute parfois un lieu permanent des autres objets destinés aux ressourceries.

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

Projet de loi 102 : Déposé en mai 2002, vise à responsabiliser toute industrie ou commerce dont les produits comportent des contenants, des emballages, des matériaux d'emballages ou des imprimés. En vertu du concept de la responsabilité élargie du producteur ceux-ci participeraient

financièrement à la gestion des matières résiduelles en donnant une compensation aux municipalités pour les services qu'elles rendent dans ce secteur.

GMR : Gestion des matières résiduelles

PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

MRC : Municipalité régionales de comté

Herbicyclage : Recyclage de l'herbe coupée laissée sur la pelouse. Les résidus se décomposent rapidement, s'incorporent à la terre et servent d'engrais naturel au gazon.



## Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

### Où vont nos déchets?

#### Un comité de citoyennes et de citoyens veulent faire entendre leurs préoccupations

St-Basile-le-Grand, 9 décembre 2002. Lors d'une conférence de presse tenue le 9 décembre 2002 à la salle de conseil de la MRC Les Maskoutains à St-Hyacinthe, des représentants d'un comité consultatif de citoyennes et de citoyens ont dévoilé leurs recommandations sur la gestion des matières résiduelles (déchets) aux MRC du territoire de la Montérégie, au gouvernement et aux entreprises privées du Québec.

### RECOMMANDATIONS DES CITOYENS

Les principales recommandation du comité de citoyens sont les suivantes : les citoyens préconisent la réduction maximale de l'enfouissement par tous les moyens possibles, en privilégiant la réduction à la source et le réemploi.

Pour augmenter la collecte sélective, le comité propose l'interdiction par règlements de déposer les matières recyclables avec les déchets et de mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation.

Le comité prône de détourner au maximum les matières putrescibles de l'enfouissement. La collecte à trois voies devient une pratique privilégiée pour transformer les matières putrescibles en compost de bonne qualité, bien que la méthode de tricompostage soit aussi acceptable.

Le comité demande aux MRC de favoriser le compostage domestique en fournissant la formation et les boîtes à compost.

En effet, dans le cadre d'une consultation par consensus informé organisée par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie), les membres d'un groupe de citoyennes et citoyens ont été recrutés et sélectionnés selon des caractéristiques socio-démographiques, géographiques et selon leurs disponibilités. Les participantes et participants au comité de notre région sont Carole Boulais, Annick Corbeil, Véronika Jolicoeur, Marilou Maurice et Luc Simard (du territoire de la MRC Les Maskoutains), Chantal Goulet et Alain Joannic (du territoire de la MRC Acton), Gilles Antaya, Cécile Boucher, Paul Cournoyer, Michèle Gauthier, Gaetan Plante et Denis Tessier (du territoire de la municipalité régionale de comté Bas Richelieu) et Réjean Chouinard (du territoire de la MRC Vallée-du-Richelieu).

Deux autres comités de citoyennes et citoyens ont été recrutés et sélectionnés. Ils regroupaient des citoyennes et des citoyens résidant sur les territoires des MRC Haut-Richelieu, Rouville, Haute-Yamaska, Brome-Missisquoi, Beauharnois-Salaberry, Jardins de Napierville, Haut St-Laurent, Roussillon et la ville de Longueuil.



FONDE D'ACTION  
QUÉBÉCOIS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire 11andré

Québec

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE

288, BGV LEVARD SIR-WILFRID-LAURIER, BUREAU 204, SAINT-BASILE-LE-GRAND (QUÉBEC) J3N 1M2  
TÉLÉPHONE : (450) 441-3371 TÉLÉCOPIEUR : (450) 441-3307 COURRIEL : info@crem.qc.ca

Le comité de citoyennes et de citoyens avait reçu le mandat de fournir des recommandations sur les deux questions suivantes sans toutefois limiter le débat à ces questions :

« Quelles mesures le milieu municipal devrait-il mettre en place pour augmenter le rendement des programmes de collecte sélective des matières recyclables ? »

« Quelles mesures le milieu municipal devrait-il mettre en place pour mettre en valeur 60% des matières putrescibles ? »

Chaque comité de citoyennes et de citoyens a participé à six soirées d'information et d'échanges et il a posé des questions par écrit à des experts pour s'informer davantage. Lors d'une conférence publique tenue les 6 et 7 décembre 2002 à trois endroits différents (St-Hyacinthe, St-Jean-sur-Richelieu et Salaberry-de-Valleyfield), les comités de citoyennes et de citoyens ont invité ces experts à venir présenter leurs points de vue, à échanger et débattre de ces questions en présence des représentants des MRC et des municipalités ainsi que du grand public. Dans les prochains jours, le CRE Montérégie acheminera ces recommandations vers toutes les MRC et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin qu'elles en tiennent compte dans leurs décisions relatives à l'approbation de leur plan de gestion des matières résiduelles (déchets).

Mentionnons enfin que plusieurs partenaires collaboraient à ce projet : 10 municipalités régionales de comté (MRC), le partenaire financier principal du projet soit le Fonds d'action québécois pour le développement durable et son partenaire financier le gouvernement du Québec ainsi que Patrimoine canadien.

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie rappelle, qu'à l'heure actuelle, les municipalités régionales de comté (MRC) sont à compléter leur plan de gestion des matières résiduelles afin d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ainsi, d'ici 2008 des services devront être mis en place pour mettre en valeur près de 65% des matières résiduelles produites et pouvant être potentiellement valorisées en vue de réduire considérablement la quantité des déchets qui sont bien souvent enfouis.

Le CRE Montérégie a pour mission, sur le plan régional, de favoriser la protection de l'environnement et de soutenir le développement durable, par la concertation, l'éducation et l'action. Pour obtenir une copie des recommandations du comité de citoyennes et de citoyens de notre région et s'il y a lieu des deux autres comités, veuillez communiquer au CRE Montérégie par téléphone 450-441-3371, télécopieur 450-441-3307 ou par courriel à l'adresse : [favreau.crem@qc.aira.com](mailto:favreau.crem@qc.aira.com).



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

### Où vont nos déchets? Un comité de citoyennes et de citoyens veut faire entendre leurs préoccupations

St-Basile-le-Grand, 9 décembre 2002. Lors d'une conférence de presse tenue le 9 décembre 2002 à la salle de conseil de l'Hôtel de ville de Salaberry-de-Valleyfield, des représentants d'un comité consultatif de citoyennes et de citoyens ont dévoilé leurs recommandations sur la gestion des matières résiduelles (déchets) aux MRC du territoire de la Montérégie, au gouvernement et aux entreprises privées du Québec.

#### RECOMMANDATIONS DES CITOYENS

Les recommandations principales du groupe de citoyens préconisent la mise en place d'un système de gestion « responsable » des matières résiduelles sur la base de l'implantation d'une collecte sélective à trois voies uniformisée sur l'ensemble du territoire. Ce virage fondamental aux yeux du comité est notamment soutenu par une interdiction d'enfouissement des matières putrescibles par une emphase prioritaire à l'information et à la sensibilisation des citoyens quant à la Réduction, la Réutilisation, le Recyclage et la Valorisation des matières résiduelles (3RV) et quant à l'implantation du système proposé.

Divers moyens complémentaires sont également soumis à l'attention des responsables politiques administratifs dans l'objectif de réduction visé par le plan de gestion des matières résiduelles 1998-2008 du gouvernement.

#### CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre d'une consultation par consensus informé organisée par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie), les membres d'un groupe de citoyennes et de citoyens ont été recrutés et sélectionnés selon des caractéristiques socio-démographiques, géographiques et selon leurs disponibilités. Les participantes et participants au comité de notre région sont Clairette Caza et Charles St-Pierre (territoire de la municipalité régionale de comté Beauharnois-Salaberry), Marie-Pierre Dagenais, Lise de Luca, Judith Roe (territoire de la MRC Haut-St-Laurent), Jean-Marc Boyer, Keith Burton, Alexandre Georges, Frank Schiebel et Réjeanne Vachon (territoire de la MRC Jardins de Napierville), Diane Rouleau (territoire de la MRC Roussillon) et Bernard Brouillette (territoire de la ville de Longueuil). Deux autres comités de consultation regroupaient des citoyen(nes) des territoires des MRC Haut-Richelieu, Rouville, Haute-Yamaska, Brome-Missisquoi, Bas-Richelieu, Les Maskoutains, Acton, Vallée-du-Richelieu et la ville de Longueuil.



FONDS D'ACTION  
QUÉBÉCOIS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire 11andré

Québec

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTE RÉGIE

289, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER, BUREAU 204, SAINT-BASILE-LE-GRAND (QUÉBEC) J3N 1M2  
TÉLÉPHONE : (450) 441-3371 TÉLÉCOPIEUR : (450) 441-3307 COURRIEL : info@crem.qc.ca

Le comité de citoyennes et de citoyens avait reçu le mandat de fournir des recommandations sur les deux questions suivantes sans toutefois limiter le débat à ces questions :

« Quelles mesures le milieu municipal devrait-il mettre en place pour augmenter le rendement des programmes de collecte sélective des matières recyclables ?»

« Quelles mesures le milieu municipal devrait-il mettre en place pour mettre en valeur 60% des matières putrescibles ?»

Chaque comité de citoyennes et de citoyens a participé à six soirées d'information et d'échanges et il a posé des questions par écrit à des experts pour s'informer davantage. Lors d'une conférence publique tenue les 6 et 7 décembre 2002 à trois endroits différents (St-Hyacinthe, St-Jean-sur-Richelieu et Salaberry-de-Valleyfield), les comités de citoyennes et citoyens ont invité ces experts à venir présenter leurs points de vue, à échanger et débattre de ces questions en présence des représentants des MRC et des municipalités ainsi que du grand public. Dans les prochains jours, le CRE Montérégie acheminera ces recommandations vers toutes les MRC et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin qu'elles en tiennent compte dans leurs décisions relatives à l'approbation de leur plan de gestion des matières résiduelles (déchets).

Mentionnons enfin que plusieurs partenaires collaboraient à ce projet : 10 municipalités régionales de comté (MRC), le partenaire financier principal du projet soit le Fonds d'action québécois pour le développement durable et son partenaire financier le gouvernement du Québec ainsi que Patrimoine canadien.

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie rappelle, qu'à l'heure actuelle, les municipalités régionales de comté (MRC) sont à compléter leur plan de gestion des matières résiduelles afin d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ainsi, d'ici 2008 des services devront être mis en place pour mettre en valeur près de 65% des matières résiduelles produites et pouvant être potentiellement valorisées en vue de réduire considérablement la quantité des déchets qui sont bien souvent enfouis.

Le CRE Montérégie a pour mission, sur le plan régional, de favoriser la protection de l'environnement et de soutenir le développement durable, par la concertation, l'éducation et l'action. Pour obtenir une copie des recommandations du comité de citoyennes et de citoyens de notre région et s'il y a lieu des deux autres comités, veuillez communiquer au CRE Montérégie par téléphone 450-441-3371, télécopieur 450-441-3307 ou par courriel à l'adresse : [favreau.crem@qc.aira.com](mailto:favreau.crem@qc.aira.com).

- 30 -

Rose-Marie Schneeberger, chargée de projet  
CRE Montérégie,  
Téléphone: (450) 441-3371, Télécopieur : (450) 441-3307,  
Courriel : [schneeberger.crem@qc.aira.com](mailto:schneeberger.crem@qc.aira.com)



CRE Montérégie

## Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

### Où vont nos déchets?

#### 3 comités de citoyennes et de citoyens veulent faire entendre leurs préoccupations

St-Basile-le-Grand, 9 décembre 2002. Lors d'une conférence de presse tenue le 9 décembre 2002 au CEGEP de St-Jean-sur-Richelieu, des représentants de 3 comités consultatifs de citoyennes et de citoyens ont dévoilé leurs recommandations sur la gestion des matières résiduelles (déchets) aux MRC du territoire de la Montérégie, au gouvernement et aux entreprises privées du Québec.

#### RECOMMANDATIONS DES CITOYENS

Les principales recommandation du comité de citoyens sont les suivantes Les comités prônent la réduction maximale de l'enfouissement et l'adoption d'une politique des 3RV dans chaque municipalité.

Les comités recommandent d'uniformiser à la hausse les matières recyclables acceptées à la collecte sélective et étendre la collecte sur tout le territoire.

Pour augmenter la collecte sélective, les comités proposent l'interdiction par règlements de déposer les matières recyclables avec les déchets et de mener des campagnes de sensibilisation de façon continue auprès de la population.

Les comités prônent de détourner au maximum les matières putrescibles de l'enfouissement. La collecte à trois voies devient une pratique privilégiée pour transformer les matières putrescibles en compost de bonne qualité tout en maintenant des programmes d'encouragement au compostage domestique.

En effet, dans le cadre d'une consultation par consensus informé organisée par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie), trois groupes de citoyennes et citoyens ont été recrutés et sélectionnés selon des caractéristiques socio-démographiques, géographiques et selon leurs disponibilités. Les participantes et participants au comité de notre région sont Bruno Barrière, Pierre Chénier, Christiane Denis, Jean-François Parent et Marc Tremblay (territoire de la municipalité régionale de comté Haut-Richelieu), France Paradis et Anik Savoie (territoire de la MRC Rouville), Josée Brunet et Lucille Dussault (territoire de la MRC Brome-Missisquoi), Karen Auger et Louise Galipeau (territoire de la MRC Haute-Yamaska) et Gilbert Beaulieu (territoire de la ville de Longueuil).

Le comité de citoyens dans l'est de la Montérégie comprend Carole Boulais, Annick Corbeil, Véronika Jolicoeur, Marilou Maurice et Luc Simard (territoire de la MRC Les Maskoutains), Chantal Goulet et Alain Joannic (du territoire de la MRC Acton), Gilles Antaya, Cécile Boucher, Paul Cournoyer, Michèle Gauthier, Gaetan Plante et Denis Tessier (du territoire de la municipalité régionale de comté Bas Richelieu) et Réjean Chouinard (territoire de la MRC Vallée-du-Richelieu).



FONDE D'ACTION  
QUÉBÉCOIS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire 11andré

Québec

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE

289, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER, BUREAU 204, SAINT-BASILE-LE-GRAND (QUÉBEC) J3N 1M2  
TÉLÉPHONE : (450) 441-3371 TÉLÉCOPIEUR : (450) 441-3307 COURRIEL : info@crem.qc.ca

Le comité de citoyens dans l'ouest de la Montérégie comprend Clairette Caza et Charles St-Pierre (territoire de la municipalité régionale de comté Beauharnois-Salaberry), Marie-Pierre Dagenais, Lise de Luca et Judith Roe (territoire de la MRC Haut-St-Laurent), Jean-Marc Boyer, Keith Burton, Alexandre Georges, Frank Schiebel et Réjeanne Vachon (territoire de la MRC Jardins de Napierville), Diane Rouleau (territoire de la MRC Roussillon) et Bernard Brouillette (territoire de la ville de Longueuil).

Le comité de citoyennes et de citoyens avait reçu le mandat de fournir des recommandations sur les deux questions suivantes sans toutefois limiter le débat à ces questions :

« Quelles mesures le milieu municipal devrait-il mettre en place pour augmenter le rendement des programmes de collecte sélective des matières recyclables ? »

« Quelles mesures le milieu municipal devrait-il mettre en place pour mettre en valeur 60% des matières putrescibles ? »

Chaque comité de citoyennes et de citoyens a participé à six soirées d'information et d'échanges et il a posé des questions par écrit à des experts pour s'informer davantage. Lors d'une conférence publique tenue les 6 et 7 décembre 2002 à trois endroits différents (St-Hyacinthe, St-Jean-sur-Richelieu et Salaberry-de-Valleyfield), les comités de citoyennes et citoyens ont invité ces experts à venir présenter leurs points de vue, à échanger et débattre de ces questions en présence des représentants des MRC et des municipalités ainsi que du grand public. Dans les prochains jours, le CRE Montérégie acheminera ces recommandations vers toutes les MRC et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin qu'elles en tiennent compte dans leurs décisions relatives à l'approbation de leur plan de gestion des matières résiduelles (déchets).

Mentionnons enfin que plusieurs partenaires collaboraient à ce projet : 10 municipalités régionales de comté (MRC), le partenaire financier principal du projet soit le Fonds d'action québécois pour le développement durable et son partenaire financier le gouvernement du Québec ainsi que Patrimoine canadien.

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie rappelle, qu'à l'heure actuelle, les municipalités régionales de comté (MRC) sont à compléter leur plan de gestion des matières résiduelles afin d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ainsi, d'ici 2008 des services devront être mis en place pour mettre en valeur près de 65% des matières résiduelles produites et pouvant être potentiellement valorisées en vue de réduire considérablement la quantité des déchets qui sont bien souvent enfouis.

Le CRE Montérégie a pour mission, sur le plan régional, de favoriser la protection de l'environnement et de soutenir le développement durable, par la concertation, l'éducation et l'action. Pour obtenir une copie des recommandations du comité de citoyennes et de citoyens de notre région et s'il y a lieu des deux autres comités, veuillez communiquer au CRE Montérégie par téléphone 450-441-3371, télécopieur 450-441-3307 ou par courriel à l'adresse : [favreau.crem@qc.aira.com](mailto:favreau.crem@qc.aira.com).

- 30 -

Rose-Marie Schneeberger, chargée de projet  
CRE Montérégie,  
Téléphone: (450) 441-3371, Télécopieur : (450) 441-3307,  
Courriel : [schneeberger.crem@qc.aira.com](mailto:schneeberger.crem@qc.aira.com),  
site WEB : [www.crem.qc.ca](http://www.crem.qc.ca)